

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE

NOM

Prénom

Né(e) le / / Sexe M F

Adresse

Code postal Ville

Téléphone portable Téléphone fixe

Adresse mail (*en majuscule*) @.....

Parent 1 (pour les mineurs)

Nom

Téléphone portable Téléphone fixe

Adresse

Mail@.....

Parent 2 (pour les mineurs)

Nom

Téléphone portable Téléphone fixe

Adresse

Mail@.....

5 ans (à l'inscription)

- L'Atelier Inter – Disciplinaire : durée 45 minutes

Admission à partir de 5 ans révolus. Ces ateliers sont une initiation articulée autour de l'oralité par l'apprentissage de comptines (Musique), de l'expression corporelle (Danse) et de la création d'objet et de dessins (Arts plastiques).

		INDIQUEZ VOTRE CHOIX
MERCREDI	11h30-12h15	
SAMEDI	14h00-14h45	

PIECE JOINTE OBLIGATOIRE POUR VALIDATION DU DOSSIER

- Certificat d'aptitude à la danse de moins de 3 mois.

Je soussigné(e) autorise les services municipaux à photographier mon enfant ou moi-même et à utiliser la photographie sur les supports de communication de la Ville dans la limite du respect de son image.

OUI NON

Je soussigné(e),..... m'engage à respecter le règlement intérieur mis à disposition dans le hall du Conservatoire.

➤ **Périodes de cours et d'activités :**

Les cours et activités se déroulent du 12 septembre 2022 au 08 juillet 2023.

➤ **Inscriptions et règlement des cotisations à partir du 27 juin 2022 :**

Les inscriptions se déroulent au conservatoire du 27 juin au 8 juillet 2022 et du 12 septembre au 21 octobre 2022.

Aucun envoi par courrier ou dépôt en boîte aux lettres Mairie ou Conservatoire ou par courriel n'est accepté. La fiche d'inscription peut être remplie en ligne, dans l'espace Démarches du site de la Ville. Il est également possible de la remettre au format papier, le jour de l'inscription (disponible sur le site de la Mairie, en Mairie et au Conservatoire).

➤ **Règlement des cotisations et mode de paiement :**

Un premier versement sera réalisé après confirmation avec l'enseignant de la discipline du créneau horaire retenu et un second dans le courant du mois de février selon une période communiquée chaque année sous réserve de vote de la délibération présentée au Conseil Municipal du 4 juillet 2022.

Pour toute inscription au sein d'un même département ou sur différents ateliers, une réduction de 50 % sera appliquée à partir du 2^{ème} inscrit membre d'une même famille ou d'un même foyer, uniquement pour les Gabiniens et le personnel communal

Un justificatif de domicile est demandé pour l'application des tarifs pour les Gabiniens.

Je certifie sur l'honneur que toutes les informations sont exactes.

Signature de l'élève ou de son représentant légal

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'usage exclusif de la Ville de Gagny. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et des rectifications aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.